

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSIGNY**

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt, le 3 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LE BAS, Maire.

Date de convocation
du Conseil municipal :
29 juin 2020.

Étaient présents : M. LE BAS Francis, Mme CHEVALIER Alexia, Mme PETIT Angélique, Mme NOURISSIER Christel, Mr LESCURAT Maxence, Mr FERRAGU Roland, Mr CHAUSSET Robert, Mr THORINEAU Pierre-Louis, Mr PREVOST Sébastien, Mr MATHE Gérard, Mme PETIT Nathalie.

Absent excusé (s) : néant

Absents : néant.

Pouvoirs : néant.

Mr Pierre-Louis THORINEAU a été élu secrétaire de séance.

N°ordre : 01

Objet : Election du maire

Le 3 juillet à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mr Robert CHAUSSET le plus âgé des membres du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : M. LE BAS Francis, Mme CHEVALIER Alexia, Mme PETIT Angélique, Mme NOURISSIER Christel, Mr LESCURAT Maxence, Mr FERRAGU Roland, Mr CHAUSSET Robert, Mr THORINEAU Pierre-Louis, Mr PREVOST Sébastien, Mr MATHE Gérard, Mme PETIT Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Mr. Pierre-Louis THORINEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mr Francis LE BAS : 11 voix (onze)

M. Francis LE BAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

N°ordre : 02

Objet : Création des postes d'adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

- Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 1 poste d'adjoint.

N°ordre : 03

Objet : délibération pour l'élection de l'adjoint

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à un adjoint,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme CHEVALIER Alexia : 11 voix

Mme CHEVALIER Alexia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

N°ordre : 04

Objet : Montant des indemnités de fonction du Maire et de la 1^{ère} Adjointe.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et d'un adjoint,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 juillet portant délégation de fonctions à Madame Alexia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 186 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5 %,

Considérant que pour une commune de 186 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 4 juillet 2020 :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit : - maire : 25,5 % de l'indice 1015 - 1er adjoint : 9,9 % de l'indice 1015
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

N°ordre : 05

Objet : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET DANS DIVERS ORGANISMES

Ces désignations doivent être faites au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sauf mention contraire, les deux premiers tours à la majorité absolue et le troisième tour à la majorité relative.

Monsieur le Maire demande à chaque délégué qui sera élu de représenter au mieux la commune au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale et de relayer les informations récoltées lors de chaque séance du conseil municipal.

1. Election des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)

L'objet du syndicat est défini par l'exercice du transfert d'une compétence obligatoire, 9 compétences optionnelles et 6 activités complémentaires.

- Compétence obligatoire : autorité organisatrice des missions de service public afférentes à la création, au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité sur le territoire des communes adhérentes.

Deux délégués sont à élire à bulletin secret : un titulaire et un suppléant.

Sont candidats : M. MATHE Gérard en titulaire

M. PREVOST Sébastien en suppléant

Votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. MATHE Gérard et PREVOST Sébastien, ayant obtenu 11 voix chacun, sont respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03).

2 – Election des délégués au syndicat du centre de secours de Vallon en Sully et ses Environs

Ce syndicat a pour objet d'engager et organiser des actions de prévention et de formation envers les enfants des écoles et collège des communes qui le composent ; du personnel et des associations des communes qui le composent et de mener des actions de sensibilisation à la sécurité.

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants sont à désigner à bulletin secret.

Sont candidats : M. LESCURAT Maxence, délégué titulaire

Mme PETIT Angélique, déléguée titulaire

M. PREVOST Sébastien, délégué suppléant
M. CHAUSSET Robert, délégué suppléant

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. LESCURAT Maxence, 11 voix comme délégué titulaire.
Mme PETIT Angélique, 11 voix comme délégué titulaire.
M. PREVOST Sébastien, 11 voix comme délégué suppléant de M. LESCURAT Maxence.
M. CHAUSSET Robert, 11 voix comme délégué suppléant de Mme PETIT Angélique.

M.LESCURAT Maxence et Mme PETIT Angélique sont élus délégués titulaires et **M. PREVOST Sébastien et CHAUSSET Robert** sont élus délégués suppléants.

3 – Election des délégués au Syndicat d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Le SICALA a pour objet d'assurer, au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA), la représentation des communes de moins de 30 000 habitants concernées dans le département par l'aménagement de la Loire et de ses Affluents.

Deux délégués sont à désigner (un titulaire et un suppléant), au scrutin secret.

Candidats : M. THORINEAU Pierre-Louis comme titulaire
M. CHAUSSET Robert comme suppléant.

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

M. THORINEAU Pierre-Louis a obtenu 11 voix
M. CHAUSSET Robert a obtenu 11 voix

M. THORINEAU Pierre-Louis est élu délégué titulaire et **M. CHAUSSET Robert** délégué suppléant.

4 – Election des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry

Ce syndicat a pour objet l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry et de créer les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Deux délégués titulaires sont à élire, à bulletin secret ainsi que deux suppléants.
Candidats : M. THORINEAU Pierre-Louis et M. FERRAGU Roland comme titulaire.
Mme NOURISSIER Christel et M. CHAUSSET Robert comme suppléants.

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. THORINEAU Pierre-Louis, 11 voix
M. FERRAGU Roland, 11 voix
Mme NOURISSIER Christel, 11 voix comme déléguée suppléante de M.THORINEAU Pierre-Louis.
M. CHAUSSET Robert, 11 voix comme délégué suppléant de M. FERRAGU Roland.

Messieurs THORINEAU Pierre-Louis et FERRAGU Roland sont élus délégués titulaires.
Mme NOURISSIER Christel et M. CHAUSSET Robert sont élus délégués suppléants.

5 – Election des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Scolaire et Sportif du collège Alain-Fournier

Le SIESS a pour objet : la représentation de proximité de l'organisateur principal des transports scolaires qui est le conseil départemental ; l'entretien, les réparations et les extensions du gymnase et de ses équipements fixes et mobiles et des locaux et annexes ; l'entretien et la remise en état des plateaux sportifs, espaces verts et clôtures ; l'accompagnement des actions péri-éducatives menées par le collège et l'association sportive du collège ; la gestion du transport périscolaire relatif au collège

2 délégués titulaires et délégués suppléants sont à élire à bulletin secret.

Candidats : M. LE BAS Francis comme titulaire
M. PREVOST Sébastien comme titulaire

Mme CHEVALIER Alexia comme suppléante de M. LE BAS Francis
Mme PETIT Nathalie comme suppléante de M. PREVOST Sébastien

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu M. LE BAS Francis, 11 voix en qualité de titulaire
M. PREVOST Sébastien, 11 voix en qualité de titulaire

M. LE BAS Francis et PREVOST Sébastien sont élus délégués titulaires.

Ont obtenu : Mme CHEVALIER Alexia, 11 voix en qualité de suppléante de M. LE BAS Francis
Mme PETIT Nathalie, 11 voix en qualité de suppléante de M.PREVOST Sébastien

Mmes CHEVALIER Alexia et PETIT Nathalie sont élues déléguées suppléantes.

6- Elections des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Minière (SIVOM RM) pour la compétence assainissement.

Le SIVOM RM, au titre de sa compétence obligatoire, assure en lieu et place de ses membres, l'étude, la construction d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes.

Deux compétences « à la carte » existent, pour lesquelles la commune de NASSIGNY a opté :

- En matière d'assainissement non collectif : le syndicat assure le contrôle et la gestion d'ouvrages d'assainissement non collectif.

La compétence EAU ayant été transférée à la communauté de communes du Val de Cher, il convient seulement d'élire quatre délégués : deux titulaires et deux suppléants pour la **compétence assainissement**.

Candidats : M. LESCURAT Maxence, délégué titulaire
M. FERRAGU Roland, délégué titulaire

Mme PETIT Angélique, déléguée suppléante de M. LESCURAT Maxence
Mme NOURISSIER Christel, déléguée suppléante de M. FERRAGU Roland

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur LESCURAT Maxence, 11 voix
Monsieur FERRAGU Roland, 11 voix
Madame PETIT Angélique, 11 voix
Madame NOURISSIER Christel, 11 voix

M. LESCURAT Maxence et FERRAGU Roland sont élus délégués titulaires et **Mmes PETIT Angélique et NOURISSIER Christel** sont élues déléguées suppléantes.

7- Délégués au Centre Social du Pays de Tronçais et du Val de Cher

Ce centre gère le périscolaire sur la commune, le centre de loisirs en périodes de vacances scolaires aussi bien sur la commune que sur la communauté de communes du Val de Cher, a mis en place un pôle sénior avec une activité gym douce, un atelier mémoire, un atelier nutrition, un atelier webséniors ; le portage de repas à domicile ; un atelier tricot, un atelier couture ainsi que des sorties culturelles, etc.....

Une seule personne titulaire est à élire ainsi qu'une personne suppléante.

Candidate titulaire : Mme CHEVALIER Alexia
Candidat suppléant : M. PREVOST Sébastien

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme CHEVALIER Alexia, 11 voix
M. PREVOST Sébastien, 11 voix.

Mme **CHEVALIER Alexia** est élue déléguée titulaire et **M. PREVOST Sébastien** auprès du centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher.

8- Election du correspondant défense.

Depuis 2001, l'Etat a instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière.

Un seul délégué est à élire.

Candidat : M. FERRAGU Roland

Votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. FERRAGU Roland, 11 voix

M. FERRAGU Roland est élu correspondant défense.

9- Election du délégué au Comité d'Action Sociale (CNAS)

Le Comité National d'Action Sociale, auquel adhère la commune depuis 2016, propose un large éventail de prestations (vie de famille, travail, service à la personne, logement, transport, achats, prêts, enfants, culture et loisirs, vacances) dédiées au personnel communal.

Un seul délégué est à élire ainsi que son suppléant.

Candidat titulaire : M. PREVOST Sébastien

Candidat suppléant : Mme PETIT Angélique

Votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. PREVOST Sébastien, 11 voix

Mme PETIT Angélique, 11 voix.

M. PREVOST Sébastien est élu comme délégué titulaire et **Mme PETIT Angélique** est élue déléguée suppléante auprès du comité national d'action sociale.

10-Election du délégué à l'Agence Départementale de l'Allier (ATDA)

L'Agence Technique Départementale de l'Allier a pour objet d'apporter aux communes une assistance d'ordre juridique, financier et technique.

Ses missions de base : une assistance en matière informatique (choix de logiciels, assistance et formation sur ces logiciels) ; une assistance en matière de développement local (organisation de formations) ; une assistance à maîtrise d'ouvrage (pour la réalisation d'études de faisabilité et conduite d'études) ; une assistance financière (réalisation d'analyse financière prospective et rétrospective).

Ses missions optionnelles auxquelles la commune adhère : protection des données à caractère personnel.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant sont à élire.

Candidats : M. LESCURAT Maxence, comme titulaire

M. LE BAS Francis, comme suppléant

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. LESCURAT Maxence, 11 voix
M. LE BAS Francis, 11 voix

M. LESCURAT Maxence et LE BAS Francis sont élus respectivement délégués titulaire et suppléant à l'Agence Technique Départementale de l'Allier

11- Election des référents à l'association Val de Cher Services

Cette association basée à Vallon-en-sully répond aux besoins en termes d'action sociale des familles et des personnes âgées domiciliées à Vallon-en-Sully et ses environs.

Un référent titulaire et un référent suppléant sont à élire.

Candidats : M. PREVOST Sébastien, comme titulaire
Mme CHEVALIER Alexia, comme suppléant

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. PREVOST Sébastien, 11 voix
Mme CHEVALIER Alexia, 11 voix

M. PREVOST Sébastien et Mme CHEVALIER Alexia sont élus respectivement référents titulaire et suppléant à l'association Val de Cher Services.

12 – Election du référent Ambroisie

La loi de modernisation de notre système de santé intègre des dispositions visant à lutter contre les ambrosies, des espèces de plantes nuisibles à la santé humaine. Le décret publié vendredi 28 avril 2017 détermine les mesures susceptibles d'être prises à l'échelle nationale et locale pour prévenir leur apparition.

Au niveau local :

- ▶ les préfets de département arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers, etc.) ;
- ▶ les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;
- ▶ chaque particulier ou chaque entreprise privée est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambrosie, etc.).

Dans le cadre des Plans nationaux en santé environnement, la Direction générale de la santé a mis en place et finance un Observatoire des ambrosies animé depuis 2017 par la fédération FREDON-France, qui constitue un centre national de référence sur les ambrosies. Il a pour missions de favoriser la coordination des actions de lutte entre les différents acteurs concernés (gestionnaires de routes, agriculteurs, particuliers, collectivités territoriales, professionnels de santé...) et d'élaborer divers outils (vidéos, guides

techniques, brochures, dispositif pédagogique, etc.) qui sont mis à la disposition de tous sur son site Internet.

M. MATHE Gérard se porte candidat pour être référent Ambroisie.

A 11 voix pour, **M. MATHE Gérard** est élu référent Ambroisie.

13- Election du référent à la Médiathèque Départementale de l'Allier (M.D.A.)

Depuis 1982, la Médiathèque Départementale de l'Allier (MDA) travaille à la promotion du livre et de la lecture pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Elle remplit 4 grandes missions :

- ◆ la diffusion des documents
- ◆ la professionnalisation des acteurs de la lecture publique
- ◆ l'accompagnement des collectivités dans leur projet
- ◆ l'animation

La MDA est également présente pour :

- ◆ consolider et développer l'offre de lecture publique sur le territoire
- ◆ permettre à tous les habitants de l'Allier un accès égal à la culture, aux savoirs, aux loisirs.

Mme NOURISSIER Christel se porte candidate au poste de référente à la M.D.A.

A 11 voix pour, **Mme Christel NOURISSIER** est élue référente à la M.D.A.

14- Election du délégué au regroupement pédagogique Givarlais/Maillet/Nassigny/Reugny

Le regroupement pédagogique Givarlais/Maillet/Nassigny/Reugny est composé de 4 classes réparties comme suit:

- La maternelle petite section et grande section à Givarlais
- La grande section maternelle et le cours préparatoire à Nassigny
- Le CE1 et le CE2 à Maillet
- Le CM1 et le CM2 à Reugny

Ce RPI se réunit pour définir les besoins des écoles et la mutualisation des achats relevant de l'investissement. Ceux sont les Maires des communes concernées et un délégué nommé par le conseil municipal qui siègent aux réunions du RPI

Du côté enseignants, des conseils d'écoles sont organisés.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,

- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Mme CHEVALIER Alexia se porte candidate pour cette délégation.

A 11 voix pour, **Mme CHEVALIER Alexia** est élue déléguée au regroupement pédagogique Givarlais/Maillet/Nassigny/Reugny.

15- Election du référent pandémie

A 11 voix pour, **M. CHAUSSET Robert** est élu référent pandémie.

16- Délégué titulaire et délégué suppléant à la Communauté de Communes du Val de Cher

Les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Monsieur **Francis LE BAS**, Maire, est délégué titulaire et **Madame Alexia CHEVALIER**, 1^{ère} adjointe, est déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Val de Cher.

Délibérations prises des numéros 01 à 05

CHAUSSET Robert	
CHEVALIER Alexia	
FERRAGU Roland	
LE BAS Francis	
LESCURAT Maxence	
MATHE Gérard	
NOURISSIER Christel	
PETIT Angélique	
PETIT Nathalie	
PREVOST Sébastien	